

Paris, le 4 février 2021

L'ARCEP émet un avis favorable aux barèmes 2021 de France Messagerie

Dans son avis publié le 4 février, l'Autorité de régulation a émis un avis favorable aux barèmes 2021 de France Messagerie. Ces barèmes ont été construits par France Messagerie en stricte conformité avec les recommandations de l'ARCEP de manière, notamment, à améliorer la transparence des conditions techniques, tarifaires et contractuelles offertes aux éditeurs.

Le 18 novembre 2020, France Messagerie avait saisi l'ARCEP de son projet de barèmes pour les quotidiens et pour les magazines pour 2021. Plus simples et plus compétitifs, ces barèmes répondent aux points soulevés par l'autorité de régulation dans ses avis de 2020 et sécurisent ainsi l'ensemble de la filière.

Les barèmes 2021 permettent de franchir une nouvelle étape dans la mise en place de France Messagerie et présentent un grand nombre de nouveautés :

– **Plus transparents** : ils se composent d'un barème pour les éditeurs de quotidiens et d'un barème pour les éditeurs de magazines, qui sont le reflet de la structure de coûts induite par chacune des deux filières de distribution. La rémunération des diffuseurs et des dépositaires est facturée en transparence aux éditeurs.

– **Plus simples** : toutes les remises d'application et de compréhension complexes ont été supprimées s'agissant des quotidiens. Concernant les publications, n'a été conservée qu'une remise liée au volume des exemplaires fournis à la maille du titre.

– **Plus prévisibles** : la réorganisation des barèmes de France Messagerie a permis de supprimer tous les frais ayant une assiette de calcul précédemment basée sur de la VMF et de les remplacer par un frais à l'unité d'œuvre (exemplaire fourni, palette traitée etc.). Ce nouveau système permet à l'éditeur de piloter ses coûts de distribution à partir des volumes fournis et non plus des ventes espérées, lui offrant ainsi beaucoup plus de prévisibilité.

– **Plus compétitifs**. Depuis la création de France Messagerie, la direction mène des efforts constants de réorganisation afin de réduire les coûts de structure. Avec des effectifs réduits, une rationalisation des schémas logistiques et une transparence totale des coûts de niveau 2 et 3, France Messagerie est en mesure de présenter des barèmes plus compétitifs que par le

passé. Ces efforts ont permis de porter la rémunération du niveau 1 à moins de 5 % de la VMF globale, au bénéfice des éditeurs.

Avec cet avis, qui n'appelle aucune modification des barèmes 2021, France Messagerie donne de la clarté et de la prévisibilité à l'ensemble de ses éditeurs clients et sécurise son modèle économique.

Depuis sa création le 1^{er} juillet 2020, France Messagerie s'est fixé pour objectif de proposer à ses clients, en plus d'une qualité de service reconnue et d'un mécanisme de sécurisation des flux financiers, des barèmes adaptés à leurs besoins et au contexte d'une filière qui connaît des mutations profondes. France Messagerie est convaincue que ces nouveaux barèmes, ajoutés à la qualité de service et à la sécurisation totale des créances clients dans sa fiducie, permettront de séduire de très nombreux éditeurs.

A propos de France Messagerie

Créée le 1^{er} juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 21 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe de plus de 250 personnes reconnues pour leur expertise et leur connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.